
Dossier de presse

Jeunes.gouv.fr

Le premier site d'informations et
de services en ligne pour tous les jeunes !

Octobre 2011

Sommaire

- 1/ Un nouveau site d'informations et de services en ligne, adapté à la génération numérique
- 2/ Un site interministériel pour tous les jeunes !
- 3/ Des e-services pour les jeunes et les professionnels jeunesse



Introduction

Initié en 2005, le site interministériel www.jeunes.gouv.fr a fait l'objet d'une profonde refonte, afin de s'adapter aux attentes et aux besoins de la génération numérique et de lui rendre accessible sur une seule adresse l'ensemble des dispositifs jeunesse. Il fusionne 5 sites en 1 et donne une nouvelle dimension aux e-services pour les jeunes et les professionnels de la jeunesse.



1/ Un nouveau site d'informations et de services en ligne, adapté à la génération numérique

Deux ans après le lancement du plan « Agir pour la jeunesse » par le Président de la République, plus de 90% des mesures annoncées ont été réalisées : réforme des universités, revalorisation de l'apprentissage, 11^e mois de bourse étudiante, mise en place du service civique, pré-majorité associative, RSA jeunes, etc.

Aussi, un site unique synthétisant l'ensemble des dispositifs et services dédiés à la jeunesse semblait indispensable. En outre, le ministère de la Jeunesse se devait de répondre aux exigences du rapport Riester pour une amélioration de la relation numérique entre l'État et le citoyen.

Le site interministériel www.jeunes.gouv.fr existe depuis 2005. Il prend désormais une nouvelle dimension en regroupant l'ensemble des différents sites dédiés à la jeunesse en un **site unique de référence**, véritable porte d'entrée pour les jeunes souhaitant accéder aux informations et aux e-services utiles.

Ses objectifs sont :

- 1) Devenir un site jeunesse fédérateur concentrant toutes les **actions de l'État** en faveur des 15 - 25 ans
- 2) Proposer des **e-services** aux jeunes, telle que l'inscription 100% en ligne au BAFA-BAFD
- 3) Permettre l'**interaction** avec les publics cibles (jeunes, professionnels jeunesse, parents), à travers les réseaux sociaux



2/ Un site interministériel pour tous les jeunes !

Ce site a été réalisé en concertation avec l'ensemble des ministères concernés par la jeunesse. Ceux-ci ont contribué à la mise en ligne d'informations exhaustives et objectives désormais à disposition des jeunes.

Les 7 thématiques interministérielles sont les suivantes :

	Etudes et Formations	Emploi	Logement et Transports	Santé et Bien être	Citoyenneté	Activités	Mobilité Internationale
---	----------------------	--------	------------------------	--------------------	-------------	-----------	-------------------------

- Études & Formations

Collège (délégués de classe, élèves handicapés, sport au collège, etc.)
Lycée (accompagnement personnalisé, vie culturelle, conseil pour la vie lycéenne, etc.)
Enseignement supérieur (bourses étudiantes, protection sociale, orientation active, etc.)
Apprentissage & Alternance (apprentissage, écoles de la deuxième chance, etc.)

- Emploi

Orientation (centres et acteurs de l'orientation, le site admission post-bac, etc.)
Stages & Jobs (journées jobs d'été, trouves ta boîte, etc.)
Entrepreneuriat (créer son entreprise, Envie d'agir, etc.)
Vie professionnelle (1^{re} déclaration d'impôts, rSa jeunes, etc.)

- Logement & Transports

Aides au logement (allocations logement, aides d'Action Logement, PTZ+, etc.)
Trouver un logement (location sociale, colocation, etc.)
Transports (permis à 1 € par jour, Bougez autrement, sécurité routière, etc.)

- Santé & Bien-être

Accès aux soins (sécurité sociale, couverture santé, travailleurs, etc.)
Sexualité (quelle contraception choisir ?, IVG, se protéger du sida, etc.)
Addictions (addictions à l'alcool, au tabac et au cannabis, plan santé jeunes, etc.)
Alimentation (Bien manger c'est l'affaire de tous !, Plan Obésité 2010, etc.)

- Citoyenneté

Droits & devoirs (droits et devoirs du citoyen français, etc.)
Parcours citoyenneté (recensement à 16 ans, journée défense et citoyenneté etc.)
Bénévolat (devenir bénévole en France, créer son association dès 16 ans, etc.)
Volontariat (Service civique, pompier volontaire, VIE, etc.)



- Activités

Sports (à qui vous adresser ?, aides financières, etc.)

Culture (gratuité des musées jusque 26 ans, prix de la jeunesse, carte musique, etc.)

Vacances (accueils collectifs de mineurs, aides financières, vacances et handicap, etc.)

- Mobilité internationale

Etudes & Formations (Erasmus, Leonardo da Vinci, lycées français à l'étranger, etc.)

Emploi (stage ou job saisonnier, trouver un emploi à l'étranger, etc.)

Séjours (Séjours avec l'OFQJ, l'OFAJ, programme européen jeunesse en action, etc.)

La profonde refonte du site www.jeunes.gouv.fr se traduit ainsi par **une ligne éditoriale adaptée** à sa cible, **une nouvelle charte graphique** homogène et modernisée et **une navigation intuitive et cohérente**.

Dès la page d'accueil, l'internaute identifie les éléments de navigation et les zones de contenus susceptibles de l'intéresser. L'information sur les dispositifs interministériels dédiés aux jeunes est accessible de 3 manières :

- Une entrée vers les 7 thématiques interministérielles transversales
- Une foire aux questions « **Que faire si ?** » qui renvoie sur les articles de fond
- Une carte géo-localisée des « **Antennes Jeunesse** » les plus proches de son domicile





En outre, dans la logique du rapport Riester, www.jeunes.gouv.fr a fusionné les 5 sites administrés par le ministère chargé de la jeunesse :

- Le site institutionnel www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr
- Le portail interministériel www.jeunes.gouv.fr
- Le site consacré aux diplômés non professionnels de l'animation www.bafa-bafd.gouv.fr
- Le site dédié aux projets et à l'initiative des jeunes www.enviedagir.fr
- Le site du fonds d'expérimentations pour la jeunesse www.experimentationsociale.fr

Le site cible ainsi toutes les jeunesses : lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires, actifs, entrepreneurs, chômeurs, handicapés, bénévoles, volontaires, etc. Le **cœur de cible** est constitué des 15-25 ans, leurs parents et les professionnels de la jeunesse.

3/ Des e-services pour les jeunes et les professionnels jeunesse

Les e-services pour les jeunes et les professionnels jeunesse sont valorisés dès la page d'accueil et au sein de l'ensemble du site :

- Inscriptions en ligne au **BAFA-BAFD**
- Communauté d'appels à projets « **Envie d'agir** »
- Dépôt des dossiers du **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse**
- Lien vers le site dédié au **Service Civique**

Inscriptions en ligne au BAFA-BAFD

Ces brevets, délivrés par l'État, sont indispensables pour pouvoir encadrer des jeunes en accueils collectifs de mineurs. Chaque année, plus de 55 000 BAFA et près de 2 400 BAFD sont délivrés. Dans le cadre du processus de modernisation de l'État, la page dédiée à l'inscription en ligne au BAFA-BAFD fait désormais partie du portail interministériel www.jeunes.gouv.fr.



Depuis son espace personnel internet, le candidat gère ainsi l'ensemble de son cursus depuis l'inscription jusqu'à la délivrance du diplôme, mais aussi l'obtention de qualifications complémentaires pour les titulaires du BAFA et le renouvellement de l'autorisation d'exercer pour les titulaires du BAFD.

Pour les candidats, la gestion de leur dossier en ligne représente un gain de temps et de papier important. Plus besoin de se déplacer jusqu'à la direction départementale

de la jeunesse et des sports, tout se passe sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ! En un an, le site a déjà enregistré plus de **3 millions de visites**, et près de **250 000 candidats inscrits**.



Communauté d'appels à projets « Envie d'agir »

« Envie d'agir » est un programme du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative qui soutient et valorise la capacité d'initiative des jeunes dans tous les domaines : de la solidarité internationale à l'animation sociale et culturelle, du développement durable à la création d'entreprise.

La page dédiée www.jeunes.gouv.fr/enviedagir permet aux jeunes de prendre contact avec le correspondant initiative jeunes qui pourra ouvrir l'accès à la gestion en ligne du dossier de candidature. Les jeunes peuvent également découvrir les projets présentés sur l'espace communautaire et, une fois leur candidature acceptée, échanger avec les membres de la communauté et s'informer sur les projets se déroulant dans leur région.



Depuis la création de ce programme il y a 25 ans, plus de 24 000 projets ont été soutenus par le ministère, soit près de 80 000 jeunes !

Dépôts des dossiers du « Fond d'expérimentation pour la jeunesse »

Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) impulse et soutien des initiatives dans différents territoires et selon des modalités variables et évaluées. Le FEJ fonctionne sur le mode d'appels à projets qui ont vocation à couvrir une grande partie du champ de la politique menée en faveur des jeunes. Chacun des projets doit intégrer une évaluation externe et scientifique.



Les appels à projets sont lancés sur la page dédiée www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse et les dossiers de candidature sont déposés au sein de la rubrique dédiée de ce site. Ils sont ensuite analysés par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, de la jeunesse et de la vie associative. Un jury composé de l'administration propose les expérimentations innovantes à mettre en œuvre et à évaluer à l'instance de gouvernance du FEJ, le Conseil de gestion, qui décide de celles qui sont soutenues et du montant des subventions allouées.

Depuis sa création en mars 2009, le FEJ a lancé 11 appels à projets, reçu plus de 1 500 projets d'expérimentations, réuni plus de 30 jurys et sélectionné **381 expérimentations sur le territoire national** (métropole et outre-mer) dans des thématiques variées : favoriser la formation initiale des jeunes, améliorer l'accès au logement des jeunes, améliorer leur accès aux soins, favoriser la diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles, etc.

Lien vers le site du Service Civique

Toute personne de 16 à 25 ans qui souhaite s'engager peut effectuer son Service Civique. Une mission dure de 6 à 12 mois et peut être réalisée auprès d'une association, d'une fondation, d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif, ou auprès d'un organisme public.



Sur le site www.service-civique.gouv.fr, les jeunes peuvent consulter les missions proposées par les structures d'accueil et postuler auprès des organismes en créant leur compte sur le site. Des milliers de missions sont disponibles et régulièrement mises à jour dans 9 thématiques différentes.

Le site mise également sur l'interactivité avec les internautes via les réseaux sociaux :



Une page Facebook « [infos et services jeunes](#) » où sont publiés des informations, un quiz social, des vidéos, des articles, les réactions, etc. Cette page se veut informative et **interactive**.



Un compte Twitter [@jeunes_gouv](#) où sont publiés les dernières nouvelles et où les internautes et influenceurs peuvent interagir en direct. Ce compte se veut **réactif**.



Un groupe Dailymotion [jeunes_gouv](#) pour partager et visionner les vidéos concernant la jeunesse. Celui-ci regroupe les chaînes Dailymotion des différents ministères partenaires et les acteurs de la jeunesse : ministère de la jeunesse, ministère de l'éducation nationale, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, agence du service civique, etc.

Conclusion

Le site unique www.jeunes.gouv.fr offre désormais une **meilleure lisibilité des réformes** et des dispositifs mis en place par l'État pour les jeunes, ainsi qu'une plus grande accessibilité des **e-services dédiés à la jeunesse**.

Les internautes disposent désormais d'un outil interactif, qui sera **régulièrement enrichi d'informations et de services en ligne** et qui entend **s'adapter quotidiennement** à leurs besoins et à leurs attentes.

